

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 56 (1918)
Heft: 19

Artikel: Bibliothèque universelle et Revue suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213895>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Ormonent prit la balle au bond :

— Eh bien ! Voyons lequel des deux racontera le mieux comment le bon Dieu fit le monde !

Pied-Fin, pour la première fois de sa vie, parut embarrassé :

— Après vous !

— Eh bien, fit Aviolat, je vas vous dire comment Dieu a fait le monde. Je ne vous dirai pas où il était avant ce temps-là : je n'en sais rien du tout. Mais un jour qu'il était tout solet et s'ennuyait, il prit son falot de montagnard et s'amusa à allumer tous ces petits craisus qu'on voit tout là-haut, pendre à la grande voûte du ciel ; et ce furent les étoiles. Et voilà qu'il y pendit aussi son falot, et ce fut la lune. Et il trouva tant beau, tant beau ce qu'il venait de faire, qu'il fit un grand touérou de la Saint-Jean, comme celui du père Bard, et ce fut le soleil. Et par après, il fit toutes les bêtes : les vachettes, les moutons, les biquettes, les cayons qui grognent, et il leur donna à tous à repaire. Et alors, il prit un bocon de terre molle, gros comme une puissante malotte de beurre, et le pétrit, et le dressa sur ses pointes, et ce fut l'homme. Et, à la parfin, il ramassa de ces longues fines herbes que vous voyez flotter dans les eaux claires, et il les plongea dans la nuit au moment où le jour se lève, et elles devinrent brunes avec des mervillons d'aurore, et il les planta sur la tête de la femme, et ce fut la rose de l'univers !

A ce coup droit — d'encensoir — si parfaitement inattendu, il y eut un involontaire frémissement d'admiration pour Rose et son fier poète.

Samuel CORNU.

Les déboires d'un grammairien.

— Le savant grammairien français Beauzée, mort en 1809, s'étant aperçu que sa femme avait des complaisances pour son secrétaire, sermonna vivement celui-ci, qui voulut résigner ses fonctions; mais Beauzée, croyant que son admonestation porterait ses fruits, s'y opposa.

Peu de jours après, le grammairien surprit de nouveau les coupables.

— Vous voyez bien, dit le secrétaire à la dame, que, comme je vous le disais, il fallait que je m'en aille.

— Que je m'en allasse, misérable ! s'écrie Beauzée!

ONNA MUNICIPALITA D'ATTAQUE

SANT tote d'attaque lè Municipalità, mā ein a que pouant pidâ avoué lè quinte que sâi. Lé papâ vo z'ant racontâ que clliaque de Forf l'étai la plie hiauta dau canton, pè la mau que ti lè municipau l'étant dein lè dragon à tseuv. Dein on autre eindrâ, l'étant ti dein lo landstourme que ion que s'étai met de l'élite et que l'avâi z'u dâi galon. L'avâi passâ on éculâ, sâ pas se l'étai de caporat à bin de gènerat. Dein ti lè cas l'étai ion dâi doû. Oncora dein on autre eoumouna ti lè précaut l'étant dâi dzein maryâ. Mâ dein lo velâdzo dè coûte l'étant quasu ti père-grand.

Stau temps passâ duve boune fenne, quemet on ein vayâi dau temps que mon riére-père-grand l'étai dzouveno, vegrant à martsî pè Lozena. L'apportâvant dâi z'ao à cein que crâio et ie dèvesâvant de lau velâdzo. N'étant pas tote lè duve dau mimo. La premire, Nanette dau Cârrô, l'étai de Fregnu-lè-Couret Por quant à Suzette vegrâi de Velâ-lè-Premâ, Nanette ie desai :

— Eh bin ! mè ie vo dio que tsi no, à Fregnu-lè-Couret, l'è tot parâi oquie dè plie qu'à Velâ-lè-Premâ. Peinsâ-vô-vâi que dein noutra Municipalità, lâi a trâi municipau que s'appelant Alexis.

— Lâi a bin dè quie, desai la Suzette. Tsî no, à Velâ-lè-Premâ, on ein a assebin que s'appelant Alexis, mâ on ein a assebin trâi que l'ant à non Emile. Bisque orâ !

— Bisquâ onna râva. Et lè noûtro qu'on ein a trâi que n'âmant pas lè z'ugnon.

— L'è bin oquie ! No on ein a trâi que pouvant pas vére lo fromâdzo. L'è tot parâi on autre affère que dâi z'ugnon.

— Pough !... A Fregnu-lè-Couret, ein a trâi que l'ant z'u on vi lo mimo dzo.

— Et tsî no que l'ein a trâi que la sadze-fenna l'a faliu allâ vè lau fenne la mima né. Cein n'rein, pâo-t'itre !

— Vâi, mâ, tsî no, trâi sant de l'an septanta, l'annâie de la guerre ! Et vâ, de septanta !

— Eh bin, no, no z'ein âi trâi que lau père l'ant èlâ à Sonderbon. Cein l'è pe vilhio que voultron septanta !

— Tant que te voudrî, mâ n'ein tsau rein que, tsî no, on a trâi municipau que l'ant signâ la tempérance.

— Avoué voulra tempérance ! No, à Velâ-lè-Premâ, dein noutra Municipalità, ein compeint lo secrétro et lo bossi, on ein a trâi iâdzo trâ que l'âmant bin bâire. Ne pas de la moqua de morpion, allâ pi !

MARC A LOUIS.

Usagé. — Un soldat, à la légion, écrivait à sa mère, une bonne paysanne du gros de Vaud : « Quand tu m'envoies des colis de linge, il te faut toujours mettre « linge usagé », sans cela ça paie des droits d'entrée. Un peu de charcuterie me ferait très plaisir, pour varier les menus ».

La bonne femme, comme bien on pense, prépare immédiatement un paquet de saucisses, de lard, etc. Mais, au moment de mettre l'adresse, elle se dit : « c'est que, c'te cochonaille va payer des droits ! » Après un instant de réflexion, elle écrit l'adresse et ajoute au coin du paquet : « Charcuterie usagée ».

A PROPOS DU MAJOR DAVEL

Nous avons reçu la lettre que voici :

Mon cher Conte,

MONSIEUR G.-A. Bridel s'émeut de mon *A propos du Major Davel*. S'il relit à tête reposée mes lignes, il se rendra compte de son erreur, qu'un oubli involontaire de ma part a provoqué. Sans doute, la plaque commémorative figurant dans le fond de la Cathédrale mérite d'être mentionnée, et M. Bridel a bien fait de compléter mon énumération, mais je tiens à ne pas passer pour avoir des idées de derrière la tête, ou pour avoir voulu ignorer le joli geste de Frédéric-César de La Harpe, « qui ne fut pas un *ingrat* envers le martyr de 1723. »

J'ai précisément apporté, par une simple citation qui vaut son pesant d'or, la preuve convaincante — ce sont mes propres paroles, que chacun a pu lire ici il y a trois semaines — « que l'ingratitude, la présomption, n'étaient pas dans le cœur de La Harpe », ce grand patriote, si cher à tous les Vaudois. C'était vrai déjà en 1798 et il n'était pas nécessaire de descendre jusque vers les années 1830 pour être persuadé d'une chose si bien démontrée.

Entre la table de la Glisse et la plaque de la Cathédrale il y a l'Hôtel-de-Ville où, s'il fallait une inscription de plus, on trouverait bien une place; mais l'Assemblée provisoire, en parlant de monument à élever aux mânes de Davel, pensait-elle à une plaque ? Au surplus, le meilleur monument que les hommes puissent élever est la reconnaissance, et ce monument-là, il est dans notre cœur.

L. MOGEON.

Post - scriptum. — Les mots ci-dessus venaient d'être écrits lorsque la pièce suivante nous est tombée sous les yeux en faisant une

autre recherche. Nous sommes d'autant plus heureux de la reproduire qu'elle donne raison à notre conclusion. Ce texte est tiré du Recueil de pièces complémentaires des procès-verbaux de l'Assemblée provisoire :

« Le 16 mars 1798. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la voix de la liberté se fait entendre dans le Pays de Vaud, mais la terreur l'étoffait à peu près comme les voleurs éteignent les chandelles. Il y a longtemps que le brave Major Davel de Cully songeait à briser les fers de sa patrie et il mourut sur l'échafaud.

Le général La Harpe fut aussi une des victimes de la haine pour la tyrannie. Un arrêt odieux voulut trancher ses jours, mais il les consacrait à la gloire et au moment où il allait recueillir le fruit de ses efforts, il tombait dans les champs d'Italie au poste de l'honneur. Plus heureux que le brave La Harpe, ceux qui éprouvèrent, comme lui, les persécutions du gouvernement bernois, oublient aujourd'hui leur malheur dans le bonheur de leur patrie et ne pensent plus à leurs fers, quand ils voient les Pays de Vaud brisant ceux qu'ils portaient.

« L'Assemblée provisoire n'a point oublié qu'après le règne du despote ils eurent le courage de professer leur attachement à une révolution dont le nom seul était proscrit, et de décreté que le Major Davel, le général La Harpe autres persécutés récents de leurs opinions politiques ont bien mérité de la patrie. Elle décrète qu'il sera élevé un monument à la mémoire du général La Harpe, laissant aux autorités futures le soin de le déterminer et de l'exécuter ».

L. M.

La livraison de mai 1918 de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE ET REVUE SUISSE contient les articles suivants :

E. C. Chatelanat, professeur à l'université de Lausanne. Jacob Burckhardt. — Amélie Murat, L'toile perdue. — Litanies du soleil. Poèmes. — Ed. Phillpotts, La ferme de la Dague. Roman. (*Second partie.*) — Aldo Dami, Delenda Austria ? — Pier Kohler, La vérité biographique dans « Adolphe » de Benjamin Constant. — Henri Besson, L'industrie suisse libérateuse. — F. Sturge Moore, Soldats-pôtes (*Quatrième partie.*) — A. Vierne, Les révolutionnaires russes en Suisse et leur départ pour la Russie. — Charles Gos, Gladys. Nouvelle. (*Troisième et dernière partie.*) — Chroniques italiennes. (Francesco Chiesa); hollandaise. (H. van der Mandere); suisse allemande. (Antoine Guiland); scientifique. (Henry de Varigny); politique (Ed. Rossier); suisse romande. (Maurice Milliard). La Bibliothèque Universelle paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 30 pages.

PAR DEVANT NOTAIRE

Un de nos abonnés a l'amabilité de nous communiquer l'acte de vente que voici, datant de 1770. Il est assez curieux par sa rédaction, par certains termes et certaines de ses clauses, bien caractéristiques de l'époque. Nous supprimons naturellement les noms des contractants et nous respectons l'orthographe.

L'an mille sept cent septante huit, Et vingt cinquième jour du mois de Mars. Devant moi Notaire public, Curial d'Oll soussigné, & présens les témoins sous nom se sont en personnes constitués le Sieur " " Villeneuve entant qu'herrier de feu le Sr " " dit lieu sur parents, & le Sr Dragon " ; Lesqu' étant de leurs droits bien informés; ont vendu conjointement & abandonné perpetuellement par les présentes à honnête " " Communier Lavey et de Morcles demeurant à Bex, ici présent & Achetant pour lui et les siens, savoir chacun un petit moreel de forêt à Chataignier attenans l'un à l'autre, siz au lieu dit Au Bois territoire de Bex Jouxent les deux ensembles la forêt à " " d'Orient participant du Vent; et à " " procédée de M " " de Bize participant d'Orient. Et celle à M " le Vidame " de St-Maurice, issue entre deux du Couchant, ignorans de qu'ifié ils relevent. Avec d'autres plus assur-